Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200546-20240325-2024_03_25_13B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication: 08/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du

Bureau:

En exercice: 34 Présents: 15 Pouvoirs: 12 Votants: 27

OBJET

Délibération 2024_03_25_13B Comaîtrise d'ouvrage Villars/SIEL-TE:

Votes Pour: 27

Vote Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-cinq mars,

A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le

dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Présents:

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU

Mandataire : M. Thierry GOUBY

Mandant: Vincent BONNICI

Mandataire: Bernard SOUTRENON

.....

Mandant :Jean-Louis CHOUVELLON

Mandataire: Marie-Christine THIVANT

Mandant : Sébastien DESHAYES

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Béatrice FOURNEL

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Stéphane HEYRAUD

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant: Gilles PERRONNET

Mandataire : M. Thierry GOUBY

Mandant : M. Didier PICARD

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : M. Didier PONCET

Mandataire: M. Pascal PONCET

Mandant : Pierre SIMONE

Mandataire : Michel GANDILHON

Mandant : Xavier VILLARD

Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s): Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que la commune de VILLARS a délibéré le 29/01/2024 pour confier la réalisation d'ombrières photovoltaïques suite à l'aménagement du parking Beaunier. Les travaux vont se réaliser prochainement.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de co-maitrise d'ouvrage (ci-jointe) avec la commune afin de distinguer les travaux de réaménagement du parking à la charge de la commune, et les autres travaux inhérents à la réalisation d'ombrières photovoltaïques à la charge du SIEL-TE Loire.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la convention de co maitrise d'ouvrage, qui organise le transfert de compétences et modalités de gestion.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage avec le SIEL-TE Loire,

AUTORISE Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir,

DESIGNE Monsieur Michel GANDILHON, membre de la commission d'appel d'offres pour représenter le SIEL TE Loire si cela s'avère nécessaire.

Fait et délibéré en séance Le 25 mars 2024. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.